PROVINCE DE QUÉBEC
MJNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 septembre 2025 à 20 h à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Charles Montamat, conseiller siège no. 3
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Sont absents : Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Francis Boucher, conseiller siège no. 4

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 10 par madame Nancy St-Pierre.

Monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

01-09-2025

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal et période de questions
   3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 août 20
   3.2 Première période de questions
4. Correspondance
   4.1 Circonflexe - Prêt-pour-bouger un appel d'intérêt pour développer l'accès au prêt d'équipement dans le Bas-Saint-Laurent
   4.2 Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Mémoire 2025
   4.3 Résolution- Invitation – 50 ans de carrière au profit de la Fondation HNDF
   4.4 OBAKIR – AGA 2025
   4.5 Infolettre Loisir et Sport Bas-St-Laurent
   4.6 Courriel du CREBSL
5. Administration
   5.1 Résolution – Dépôt d'un projet dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration
   5.2 Camps de jour été 2025 Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska – Résolution de remerciement
   5.3 Résolution transmise P.E.P. - volet 4
   5.4 Désignation de l'émissaire et aide-émissaire de la langue française
   5.5Adoption de la directive municipale relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
   5.6 Résolution d'appui Dépôt d'une demande financière pour le Programme Nouveaux Horizons Ainés

5.7 Commandite Desjardins - Quai
5.8 Point des comités
5.9 Point du maire
5.10 Point du DG
6. Déneigement / Nil
7. Sécurité publique et civile
7.1 Formation – Québec en alerte : Invitation à une formation gratuite
8. Hygiène du milieu/NIL
9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
9.1 Vidange des fosses septiques - Coté Ouest de la municipalité
9.2 Semer – Tarification 2026
10. Urbanisme
10.1 Règlement de zonage - Documents finaux de la MRC
10.2 Nuisance – Propriété négligée
10.3 Résolution – Permutation sur le lot 5 170 548 avec le lot 5 169 740
11. Voirie /NIL
12. Comptes à payer (août 2025)
13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement/NIL
13.1 Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent
13.2 Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska
14. Divers
14.1 Plan de développement local
14.2 Marche des pompiers KamEst au profit de la Fondation André-Côt
14.3 Projet projection de films – 18 septembre 2025
14.4 Location de chambre Entreprises Rémi Charest inc
14.5 Service Internet à la caserne - Bravo Télécom
14.6 Élections municipales
15. Deuxième période de question
16. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE Manon Guérette

APPUYÉ DE Charles Montamat

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-09-2025

3.1 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Renaud Ouellet

APPUYÉ DE Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question / Aucun citoyen présent

4. CORRESPONDANCE

03-09-2025

4.1 Circonflexe - Prêt-pour-bouger un appel d'intérêt pour développer l'accès au prêt d'équipement dans le Bas-Saint-Laurent

Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent invite les organisations municipales, communautaires, scolaires et autres à déposer un projet dans le cadre de l'appel d'intérêt pour la création et l'opération de points de service *Circonflexe – Prêt-pour-bouger*. Une enveloppe de **400 000 $** est disponible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec, afin de soutenir la mise en place de nouvelles centrales de prêt d'équipements ou la

consolidation de points de service existants. Les nouveaux points de service pourront acquérir du matériel sportif et de plein air pour offrir un prêt gratuit accessible à la population, tandis que les points de service déjà établis pourront bonifier leur offre.

La date limite de dépôt des projets est fixée au **15 septembre 2025**.

https://circonflexe.ca/

ATTENDU QUE Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent invite les organisations municipales, communautaires, scolaires et autres à déposer un projet dans le cadre de l'appel d'intérêt pour la création et l'opération de points de service *Circonflexe – Prêt-pour-bouger*;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite faire l'acquisition de chambres à air (15) pour la glissade hivernale ainsi que de vélos BMX (6, ou selon les besoins : 2 petits, 2 moyens et 2 grands) afin de les rendre disponibles à la population;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Guérette,

APPUYÉ PAR Renaud Ouellet,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska dépose un projet auprès de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent dans le cadre de l'appel d'intérêt *Circonflexe – Prêt-pour-bouger*;

QUE ce projet vise l'acquisition de chambres à air et de vélos BMX afin de favoriser l'accessibilité aux activités sportives et de plein air pour l'ensemble de la population.

4.2 Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Mémoire prébudgétaire 2025

La FCM a présenté son mémoire pré budgétaire 2025 au Comité permanent des finances. Le document met de l'avant quinze recommandations visant à renforcer la résilience économique, sociale et environnementale du Canada. Les priorités portent notamment sur :

- **Logement** : livrer 500 000 logements par année d'ici dix ans, accélérer le programme Maisons Canada, réviser les redevances de développement et accroître le financement pour lutter contre l'itinérance.
- **Infrastructures** : élargir le Fonds de développement des collectivités du Canada, investir dans les infrastructures rurales, nordiques et résilientes aux changements climatiques.
- **Sécurité publique** : réforme du système de mise en liberté provisoire, amélioration des services de la GRC et investissements en santé mentale communautaire.
- **Économie locale et climat** : soutien au Fonds municipal vert, réduction des barrières au commerce et coopération internationale pour le leadership du Canada.

La FCM rappelle que les municipalités, responsables de 60 % des infrastructures publiques, ne disposent que de 8 à 10 % des revenus fiscaux et demande un modèle de financement plus moderne, durable et prévisible.

04-09-2025 **4.3 Résolution – Participation à la soirée honorant les 50 ans de carrière du Dr Gaétan Lévesque**

ATTENDU QUE le Dr Gaétan Lévesque sera honoré pour ses 50 ans de carrière lors d'une soirée qui se tiendra le 18 octobre 2025;

ATTENDU QUE les sommes recueillies à l'occasion de cet événement seront versées à la Fondation de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire être représentée à cette soirée;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR Charles Montamat**,
APPUYÉ PAR Michel Bélanger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

D'autoriser Mme Nancy St-Pierre, mairesse, à représenter la municipalité lors de la soirée du 18 octobre 2025 en l'honneur du Dr Gaétan Lévesque;

D'autoriser le paiement d'un montant de 175 $ à cet effet.

4.4 OBAKIR – AGA 10 septembre 2025

L'Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) tiendra son AGA le 10 septembre 2025. Pour joindre le conseil d'administration, veuillez écrire à communications@obakir.qc.ca

Le courriel d'informations d'OBAKIR est déposé sur le nuage.

4.5 Infolettre de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent

L'infolettre donne un résumé des divers programmes disponibles. L'infolettre est déposée sur le nuage.

4.6 Courriel du CREBSL – Invitation du MELCCFP

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs invite les membres des tables de concertation à un webinaire intitulé *« Appel à projets d'aires protégées 2024-2027 – les statuts d'aires protégées »*.

L'activité se tiendra le **11 septembre 2025 de 13 h 30 à 15 h 30** et portera sur les cinq statuts principaux d'aires protégées (réserve de biodiversité, réserve écologique, APUD, paysage humanisé, APIA), ainsi que sur les AMCE. Une période de questions et une traduction simultanée seront offertes.

5- ADMINISTRATION

05-09-2025

5.1 Résolution – Dépôt d'un projet dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration

ATTENDU QUE la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent a lancé un appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite honorer la mémoire de deux citoyennes marquantes de la communauté par une cérémonie de commémoration et l'aménagement d'une empreinte permanente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Charles Montamat,

APPUYÉ PAR Manon Guérette,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D'autoriser la municipalité à déposer un projet dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration;

QUE les personnes honorées seront Mme Claire Moreau Soucy et Mme Odette Morin;

D'autoriser la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la préparation et au dépôt du projet.

06-09-2025

5.2 Résolution – Remerciements au Comité des Loisirs de Saint-André-de-Kamouraska

Résolution – Remerciements au Comité des Loisirs de Saint-André-de-Kamouraska

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska a accueilli les jeunes de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska à leur camp de jour durant l'été 2025;

ATTENDU QUE l'implication et la collaboration de M. Yoann Chauffer, agent de développement, dans l'organisation et le bon déroulement de cette activité estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements au Comité des Loisirs de Saint-André-de-Kamouraska ainsi qu'à M. Yoann Chauffer pour leur accueil et leur précieuse collaboration pour le Camp de jour de la saison estivale 2025.

5.3 Projet d'Entente en patrimoine - volet 4 pour la préservation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux (PEP)

Dossier à suivre en août avec la MRC. (19 août 2025)

07-09-2025

5.4 RÉSOLUTION - Désignation de l'émissaire de la langue française

ATTENDU QUE la Charte de la langue française impose aux organismes publics de désigner un émissaire de la langue française responsable du suivi de l'application de ladite Charte;

ATTENDU QUE l'émissaire a pour mandat de rédiger et de tenir à jour la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français, de veiller à son application au sein de l'organisation et d'assurer la communication avec le ministère de la Langue française;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet**

APPUYÉ PAR : Michel Bélanger

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne Mme Francine Anne Lincourt à titre l'émissaire de la langue française;

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne Mme Nancy Boudreault à titre d'aide-émissaire de la langue française;

QUE l'émissaire ou l'aide-émissaire ainsi désigné soit autorisé à transmettre au ministère de la Langue française le formulaire de désignation prévu à cet effet;

QUE copie de la présente résolution soit transmise audit ministère par courriel à 8 septembre rapportcharte@mlf.gouv.qc.ca

08-09-2025

5.5 Résolution - Adoption de la directive municipale relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Cette directive municipale relative à l'utilisation d'un autre lange que la langue officielle fait partie intégrante de la résolution :

1. Objet

La présente directive vise à confirmer que le français est la langue officielle de travail, de communication et de services de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, conformément à la Charte de la langue française.

Elle définit également les situations exceptionnelles où l'utilisation d'une autre langue que le français peut être autorisée par le personnel municipal.

2. Principes généraux

2.1 Le français est la langue normale et habituelle de communication interne et externe.

2.2 Toute communication écrite ou orale avec les citoyens, partenaires et organismes se fait en français, sauf exceptions prévues à la présente directive.

3. Exceptions permises

L'utilisation d'une autre langue que le français est permise uniquement dans les cas suivants :

3.1. Sécurité et urgence : pour protéger la santé, la sécurité ou la vie d'une personne.

3.2. Citoyen non francophone : lorsqu'un citoyen ou visiteur ne comprend pas le français et qu'il est nécessaire d'utiliser une autre langue pour répondre adéquatement à sa demande.

3.3. Obligations légales : lorsque la loi ou une réglementation oblige l'utilisation d'une autre langue.

3.4. Tourisme et relations extérieures : lors de communications avec des visiteurs, organismes ou partenaires ne parlant pas français.

3.5. Documentation technique ou spécialisée : lorsque l'information est uniquement disponible dans une autre langue (ex. manuels d'utilisation, logiciels).

3.6. Communication avec les travailleurs étrangers : dans le cadre de l'accueil de travailleurs étrangers hébergés par la municipalité, la communication verbale et écrite peut se faire en espagnol lorsque cela est nécessaire pour assurer leur compréhension, leur sécurité et le bon déroulement des services municipaux.

4. Application

4.1 L'émissaire de la langue française est responsable de veiller à l'application de la présente directive.

4.2 Le personnel municipal doit, en tout temps, privilégier le français et limiter l'utilisation d'une autre langue aux seules situations prévues.

5. Suivi et mise à jour

5.1 La présente directive entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil municipal.

5.2 Elle sera révisée périodiquement par l'émissaire afin d'assurer sa conformité à la Charte de la langue française.

ATTENDU QUE la Charte de la langue française prévoit que les organismes publics doivent adopter une directive encadrant l'utilisation d'une autre langue que le français;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a préparé une directive confirmant que le français est la langue officielle de travail, de communication et de services, tout en précisant les situations exceptionnelles où une autre langue peut être utilisée;

ATTENDU QUE cette directive a été adaptée à la réalité municipale, notamment en ce qui concerne la communication verbale et écrite avec les travailleurs étrangers hébergés par la municipalité, afin d'assurer leur sécurité et la transmission adéquate de l'information;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Manon Guérette

APPUYÉ PAR : Charles Montamat ;

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte la directive municipale relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle;

QUE copie de la directive adoptée soit transmise par courriel au ministère de la Langue française, conformément aux exigences de la Charte de la langue française info.directives@mlf.gouv.qc.ca.

5.6 Lettre d'appui à la demande financière du Club du troisième âge de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour le Programme Nouveaux Horizons Ainés

Le conseil municipal a été informé que le Club du troisième âge de Saint-Joseph-de-Kamouraska, organisme à but non lucratif, dépose une demande de financement dans le cadre du Programme des aînés. Ce projet vise l'acquisition d'équipements de loisirs et de jeux adaptés ainsi que le remplacement et l'ajout du mobilier du local multifonctionnel de la municipalité.

L'objectif du projet est de favoriser le vieillissement actif, de briser l'isolement, de promouvoir les activités intergénérationnelles et d'améliorer la qualité de vie des aînés et de l'ensemble de la communauté.

La municipalité est donc appelée à appuyer officiellement la demande du Club du troisième âge auprès des instances concernées. Une lettre d'appuie du projet sera envoyé à *Emploi et Développement social Canada (EDSC) Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)*`

La demande prévoit l'achat de :

Jeux : 6053.26 $
Armoire de rangement : 1000 $
Chaises (50) et tables rectangulaires (6) : 4350.65 $
Transport : 603.62 $
Tables café (4) : 915.20$

Total : 12 922.73$

Possibilité d'ajout pour l'installation des luminaires dans l'église : **6 136.22$**

Objet : Appui au projet d'amélioration du Club du troisième âge

Madame,
Monsieur,

La Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite exprimer son appui à la démarche de financement présentée par le Club du troisième âge de Saint-Joseph Inc. dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

Depuis sa fondation en 1974, le Club du troisième âge occupe une place incontournable dans notre communauté. Il offre aux personnes aînées un espace vivant où elles peuvent s'épanouir par la participation à des activités sociales, culturelles et récréatives. Au fil des ans, ce regroupement est devenu un véritable moteur de dynamisme local, contribuant au mieux-être et à l'inclusion de nombreux citoyens.

Le projet déposé, qui comprend le renouvellement du mobilier, l'acquisition d'équipements adaptés et l'amélioration de l'éclairage, représente une modernisation nécessaire de l'espace collectif. Ces aménagements rendront le lieu plus sécuritaire, plus confortable et mieux adapté aux besoins actuels, tout en favorisant la tenue d'activités variées : jeux de société, rencontres culturelles, ateliers créatifs, repas communautaires et événements intergénérationnels.

La Municipalité reconnaît la pertinence de ce projet, car il permettra :

- Favoriser le vieillissement en santé grâce à des activités régulières;
- Briser l'isolement par des rencontres conviviales;
- Valoriser le bénévolat et le mentorat des aînés;
- Renforcer l'inclusion sociale et le rapprochement intergénérationnel.

Nous considérons ce projet comme porteur et rassembleur. Il contribuera non seulement à améliorer la qualité de vie de nos aînés, mais aussi à renforcer la solidarité et la vitalité de l'ensemble de notre collectivité.

La Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est donc fière de soutenir officiellement cette demande de financement.

09-09-20-25 **5.7 Commandite Desjardins – Quai**

Résumé :

La Municipalité a reçu une réponse favorable de Desjardins à sa demande de commandite pour le projet de quai. Un montant de **2 500 $** est octroyé, alors que la demande initiale était de **9 000 $**. Comme le projet est prévu pour le printemps 2026, la Municipalité accepte l'offre de Desjardins et poursuivra ses démarches afin de compléter le financement nécessaire en intégrant d'autres partenaires financiers.

Résolution – Acceptation d'une commandite de Desjardins pour le projet de quai

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a déposé une demande de commandite auprès de Desjardins afin de soutenir la réalisation du projet de quai prévu pour le printemps 2026;

ATTENDU QUE la demande initiale s'élevait à 9 000 $;

ATTENDU QUE Desjardins a confirmé l'octroi d'un montant de 2 500 $;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet

APPUYÉ PAR : Charles Montamat

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS:

D'accepter l'offre de commandite de Desjardins au montant de 2 500 $ pour le projet de quai;

De poursuivre les démarches afin d'identifier et d'obtenir les sommes manquantes nécessaires pour attacher le financement du projet;

De remercier Desjardins pour son appui financier à ce projet structurant pour la communauté.

5.8 Point des comités

Charles Montamat – Gestion des matières résiduelles :

- Étiquettes bacs noirs
- Nouveaux véhicules à venir (2 autres) fin 2026, présentement ils ont 4 camions
- Volonté de s'occuper des écocentres
- Affichage sera fait sur les coûts des déchets, putrescibles et les municipalités pourront publiées.

Manon Guérette – Bibliothèque :

- Bibliothèque fermée pour des vacances estivales
- Réunion avec le Comité de la bibliothèque est à prévoir.

Renaud Ouellet – BMX :

- CPTAQ : poursuivre les démarches de renouvellement autorisant la municipalité pour l'utilisation du terrain en zone verte pour le BMX.
- Dany sera le nouveau responsable du Club
- Belles participations au QGA (St-Modeste, St-Antonin)
- Coach va suivre formation
- Entente à bâtir entre la municipalité et le comité de BMX sur l'entretien du gazon et autres besoins lors de la période estivale.

5.9 Point du maire

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté et assistera:

- Présence au comité de développement
- Lancement Concert Hommage aux familles de la Fondation André-Côté le 4 septembre à St-Denis
- Rencontre avec Tony Charest (Projet mise à l'eau)
- Rencontre Noémie pour le service de garde
- Fonds d'assurance des municipalités du Québec (rencontre de travail Zoom)

5.10 Points du D.G.

- Réduction ou crédit de taxes pour nouvelle propriété
- Double vocation 2024
    - 2022 et 2023 remboursements de 14 820$ chaque pour un total de 29 640$
- Proposition d'un Plan d'ensemble qui comprendrait chacun de ses éléments :
    - Logements
    - Loisirs
    - Éducation
    - Arts et culture, spectacle

- Santé physique et mentale
- Qualité de vie
- Alimentaire

- Projet patinoire et Zone Aventure

6. DÉNEIGEMENT / NIL

S/O

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1 Invitation pour une formation sur le système Québec en alerte les 16 et 17 septembre prochains

La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent, du ministère de la Sécurité publique, offre une formation gratuite sur le système *Québec en alerte*. L'activité s'adresse exclusivement aux intervenants municipaux en sécurité civile et vise à présenter le fonctionnement du système, ses utilités ainsi que les procédures de diffusion lors de sinistres. Deux séances sont prévues, soit le **16 septembre de 9 h à 10 h 15** et le **17 septembre de 15 h à 16 h 15**, sur inscription obligatoire. Une fiche réflexe est également proposée afin d'être intégrée au plan municipal de sécurité civile.

Objectifs de la formation : Les participants pourront en savoir davantage sur la manière dont fonctionne le système, son utilité et les règles d'engagement. Nous verrons également comment cet outil peut s'ajouter à vos autres moyens de communication déjà présents. Finalement, nous expliquerons comment faire une demande de diffusion et même comment se préparer pour des risques connus sur votre territoire municipal. Bref, nous cherchons à bonifier votre préparation en cas de sinistre.

Suggestion d'ajouter la fiche réflexe transmise par la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent au plan municipal de sécurité civile.

25-09-08 7.3A_QEA_Fiche_reflexe_volet_municipale 5.pdf

8. HYGIÈNE DU MILIEU/Nil

S/O

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.1 Vidanges des fosses septiques

La vidange des fosses est complétée du côté ouest.

Suivi de Robin Lapointe :

- Infiltration d'eau
- Manque de filtreurs (2) dans quelques fosses
- 15 propriétaires dont la fosse est à hausser
- 95 vidanges de fosses
- Mise à jour de la liste des propriétaires de fosse serait à faire

9.2 SEMER – Tarification 2026- Saint-Joseph-de-Kamouraska

La municipalité a adopté la grille de tarification applicable pour l'année 2026. Celle-ci fixe les coûts liés aux services municipaux, aux locations de salles et aux autres frais exigibles. Cette tarification vise à assurer une gestion financière équilibrée et transparente, en tenant compte des besoins de la communauté et de l'entretien des infrastructures.

La tarification du 1er janvier au 31 décembre 2026 est de 27 $ par citoyen.
Augmentation de 1$

10. URBANISME

10.1 Règlements de zonage

Les documents finaux avec des coquilles corrigées devraient nous parvenir sous peu.

10.2 Nuisance – Propriété négligée

Pour donner suite à la plainte formulée concernant l'état des lieux d'une propriété portant le matricule 6975-40-0759-00-0000, aucun changement n'a été constaté.

Une rencontre est prévue avec le, la ou les propriétaires de la part de la direction générale.

.

10-09-2025

10.3 Résolution – Permutation de la zone de réserve sur le lot 5 170 548 avec le lot 5 169 740

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska est entré en vigueur le 24 novembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska devait adopter tout règlement de concordance dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR selon l'article 59 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (C. A-19) (LAU);

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme conformes de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, incluant le règlement de zonage, sont entrés en vigueur le 22 mai 2025 à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE pour assurer la conformité au SADR, le règlement de zonage de la municipalité a notamment dû intégrer au plan de zonage une zone de réserve, comprenant des terrains disponibles immédiatement à la construction, dans laquelle la construction d'un bâtiment principal est interdite à court ou à moyen terme, soit la zone15RZI;

ATTENDU QU'un projet pour une résidence principale sur une partie du lot 5 170 548 situé dans ladite zone 15RZI a été présenté à la municipalité en juillet dernier par M. Jérôme Ouellet et Mme Audrey Bernier;

ATTENDU QUE'un mécanisme de permutation est prévu à l'article 3.5.2 du plan d'urbanisme qui permettrait d'échanger la partie du lot 5 170 548 visée par la demande et non constructible selon la réglementation, avec un autre lot du périmètre urbain;

ATTENDU QUE pour permettre une telle permutation, la municipalité doit respecter les conditions de levée de la mise en réserve des terrains disponibles immédiatement prévues au plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'une permutation potentielle entre une partie du lot 5 170 148 (4030 m^2) avec la partie du lot 5 169 740 (5152,4 m^2) répond aux 4 premières conditions suivantes :

– Aucun accroissement du nombre de terrains vacants immédiatement disponibles ;

– Exclusion des terrains interstitiels (petits lots enclavés sans accès direct à la rue) ;

– Localisation du terrain permuté en bordure d'une rue existante, dans le périmètre d'urbanisation ;

– Superficie équivalente entre les terrains échangés (ou terrain plus grand si nécessaire pour respecter les normes de lotissement);

ATTENDU QUE la permutation proposée doit également répondre aux objectifs spécifiques du SADR, ce qui est le cas avec les 4 objectifs suivants du Chapitre 14 – La gestion de l'urbanisation :

– *Assurer une gestion de l'urbanisation tenant compte des particularités régionales et concourant au dynamisme et au développement des collectivités* : l'objectif est atteint par le caractère agroforestier particulier de la municipalité, la superficie restreinte du périmètre urbain et le nombre peu élevé d'espaces vacants disponibles immédiatement (5);
– *Favoriser le développement des activités résidentielles, commerciales et industrielles à l'intérieur des périmètres urbains, en garantissant les espaces nécessaires à ces fins et en considérant les perspectives de développement propres à chacune des municipalités* : le nombre d'espaces disponibles immédiatement pour la construction résidentielle est peu élevé (5);
– *Consolider, densifier et renforcer la capacité d'attraction des périmètres urbains* : comme le nombre de terrains vacants disponibles immédiatement (5) et la superficie du périmètre urbain sont relativement peu élevés, toute nouvelle construction résidentielle vient augmenter la densité du périmètre urbain;
– *Assurer le développement urbain de manière à favoriser l'optimisation des infrastructures* : le lot 5 170 148 longe une rue existante, soit la rue Principale Est ;

ATTENDU QUE la permutation proposée nécessite une approbation du conseil de la MRC de Kamouraska, qui devra être suivie par l'adaptation de la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet
APPUYÉ PAR : Manon Guérette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de pouvoir réaliser la permutation de l'aire de réserve d'une partie du lot 5 170 148 (4030 m^2) avec la partie du lot 5 169 740 (5152,4 m^2).

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à modifier son plan de zonage advenant une acceptation de la MRC de Kamouraska de la permutation.

11. VOIRIE / NIL

S/O

11-09-2025

12 – COMPTES À PAYER (pour le mois d'août 2025)

SUR PROPOSITION DE Renaud Ouellet

APPUYÉ PAR Michel Bélanger

Les comptes à payer s'élèvent à **: 48 370,33 $**

Les comptes incompressibles s'élèvent à : **1 650,71 $**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : **0 $**

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUVELLEMENT /NIL

13.1 Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent (CUR)

Demande d'adhésion et de renouvellement 2025 à la Coalition Urgence Rurale du Bas-St-Laurent au montant de 100 $.

Résumé du document La Coalition Urgence Rurale, issue de la fusion des trois Opérations Dignité en 1990, poursuit sa mission de défendre les intérêts des municipalités rurales et de promouvoir la ruralité au Bas-Saint-Laurent. Elle intervient dans divers dossiers tels que la dévitalisation des milieux, le développement économique local, la protection du patrimoine bâti, la

sauvegarde des écoles rurales et le maintien des services de proximité. Le conseil d'administration invite les municipalités à renouveler leur adhésion pour 2025 afin de soutenir ces actions.

Un partenariat a été conclu avec le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité à Esprit-Saint, permettant de partager le siège social et de réduire les coûts d'opération, tout en concentrant les efforts sur les enjeux touchant les communautés rurales de la région.

Le Conseil décide de ne pas adhérer à Coalition Urgence Rurale du Bas-St-Laurent.

12-09-2025

13.2 Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska - Invitation à devenir "Partenaire de coeur" Campagne de financement pour des rénovations majeures

Résumé du document : Le Centre-Femmes La Passerelle, actif depuis près de 25 ans dans l'amélioration des conditions de vie des femmes au Kamouraska, lance une campagne de financement afin de réaliser des rénovations majeures à son bâtiment, notamment la réfection complète du toit de l'aile ouest et le réaménagement des espaces pour accueillir de nouveaux services et partenariats. Les contributions donneront droit à une reconnaissance publique selon le montant du soutien (voir le document joint 25-09-08_13.2_Centre-Femmes_La_Passerelle_du_Kamoursaka.pdf), ainsi qu'à un reçu de charité pour tout don de 100 $ et plus.

ATTENDU QUE le **Centre-Femmes La Passerelle**, actif depuis près de 25 ans, contribue à l'amélioration des conditions de vie des femmes du Kamouraska;

ATTENDU QUE l'organisme lance une campagne de financement afin de réaliser des rénovations majeures à son bâtiment, incluant la réfection complète du toit de l'aile ouest et le réaménagement des espaces pour accueillir de nouveaux services et partenariats;

ATTENDU QUE les contributions donneront droit à une reconnaissance publique selon le montant du soutien, ainsi qu'à un reçu de charité pour tout don de 100 $ et plus;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : **Renaud Ouellet**

APPUYÉ PAR : Charles Montamat

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska verse à l'organisme **Centre-Femmes La Passerelle** une contribution financière de **100 $** dans le cadre de sa campagne de financement.

14. DIVERS

14.1 Plan de développement local

Une rencontre avec le comité est prévue le **30 septembre 2025**.

Une **consultation publique** se tiendra le **25 octobre 2025**, et la **présentation du plan de développement final** sera faite à l'ensemble de la population le **31 octobre 2025.** (Modification possible de ces date)

14.2 Marche des pompiers de KamEst au profit de la Fondation André-Côté

La marche des pompiers fera une pause à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph entre 10 h et midi.

Une invitation a été publiée invitant les citoyens à venir les accueillir et à remettre des dons.

Le café sera ouvert pour les accueillir.

14.3 Projection du film

La date prévue de la prochaine projection sera le 18 septembre. Une rencontre a déjà eu lieu avec la personne responsable, soit Loïc Gérardin.

« Le 18 septembre, venez assister à la projection du film « Flow » de Gints Zilbalodis. Un film d'animation parfait pour la famille!

Synopsis: Un chat se réveille dans un univers envahi par l'eau où toute vie humaine semble avoir disparu. Il trouve refuge sur un bateau avec un groupe d'autres animaux. Mais s'entendre avec eux s'avère un défi encore plus grand que de surmonter sa peur de l'eau ! Tous devront désormais apprendre à surmonter leurs différences et à s'adapter au nouveau monde qui s'impose à eux.

Bande-annonce: youtube.com/watch?v=QTZB_tYQbU8

Le café ouvrira ses portes à 18h30 et la projection commencera à 19h00. Contribution volontaire (5$)

Si vous voulez partager la bonne nouvelle ce serait bienvenue! »

14.4 Entreprises Rémi Charest inc. – Entente / location de chambre

Une entente de location a été conclue avec les Entreprises Rémi Charest inc. pour la location d'une chambre. L'entente débute le 5 septembre.

Le coût de la chambre est de 88$ / semaine et inclut l'entretien de la cuisine, du corridor et des escaliers menant à l'étage.

Le Conseil souhaite augmenter le prix à 100 $ par semaine à partir de 2026.

14.5 Service Internet à la caserne

Le 13 août 2025, M. Robin Laplante, du Service d'incendie, a signalé l'urgence de régler le problème d'accès internet à la caserne. Sur recommandation de M. Tommy Drapeau de 6TEMTI, il est proposé d'opter pour une connexion directe avec Bravo Télécom. Francine Anne a entrepris des démarches auprès de l'entreprise. Le coût mensuel serait de 45 $ plus taxes.

Il ne reste qu'à terminer l'inscription et mettre en place le service.

14.6 Élections municipales

René Dufour, directeur général et Nancy Boudreault, adjointe administrative ont assisté à la formation Organisation d'une élection municipale – Formation des présidents d'élection en personne le 21 août 2025.

Le 29 août, un envoi postal a été transmis à plus de 113 ayant droit, non-domiciliés sur le territoire de la municipalité ou de la MRC, afin de leur permettre de voter par correspondance. S'ils se prévalent de ce droit, les formulaires devront être reçu par le président d'élection au plus tard le 28 septembre

L'horaire détaillé des étapes est déposé sur le nuage

Dates importantes :

- ✓ 15 septembre 2025 : (date commune MRC) affiché l'avis public d'élection.
- ✓ 19 septembre 2025 : premier jour pour recevoir une déclaration de candidature (document *Déclaration de candidature Municipalité de moins de 5000 habitants*)

Attention : les conseillers voulant demeurer en poste doivent eux aussi remplir la *Déclaration de candidature* qui leur est fournie lors de la séance et venir la déposer au bureau municipal à Nancy Boudreault, secrétaire d'élection. Ils doivent également obtenir leur 5 signatures d'appui.

Pour toute information concernant les élections, SVP communiquer avec Nancy Boudreault.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question / Aucun citoyen présent

À 21 h 50 arrivé de M. Francis Boucher, conseiller et pompier volontaire, habillé en pompier pour promouvoir la Marche pour la Fondation André-Côté de samedi le 13 septembre.

15-09-2025

16. Clôture de la séance

Heure : **22 h 09**

SUR PROPOSITION DE Charles Montamat

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre Mairesse	René Dufour Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier